





IOURNÉE D'ÉTUDE

Avant d'engager un travail de recherche en droit, la question des méthodes à appliquer se pose logiquement. Quelles démarches entreprendre ? À partir de quels matériaux ? Dans quel(s) but(s) ? En dépit de l'existence de travaux explicitant et discutant la méthodologie du droit, celle de l'art ou de la science juridique ou des sciences du droit, pour un jeune chercheur, trouver une réponse n'est pas toujours simple. Idéalement, le chemin à suivre afin de produire un écrit académique portant sur l'objet droit (des normes, un discours, des pratiques, etc. ...) dépend du « point de vue » (interne, externe, disciplinaire) adopté par le chercheur. Corrélativement, il existerait une sorte de liberté méthodologique – chacun peut faire ce qu'il souhaite à condition de s'en expliquer. Et il serait même possible d'appliquer un véritable pluralisme des méthodes – en mélangeant par exemple considérations dogmatiques et démarche empirique. Toutefois, en dépit d'une telle richesse, une large part des recherches menée par les juristes semble le fruit d'un processus commun ; d'un processus qui est rarement explicité et interrogé – problématisé – par ceux qui l'emploient.

Dans un tel contexte, il n'est pas inutile de réfléchir aux différentes pistes susceptibles d'être empruntées par ceux qui s'engagent dans l'entreprise de recherche juridique.

Cette journée d'étude aura pour objectif de discuter un certain nombre de propositions méthodologiques susceptibles d'être appliquées à la recherche en droit. Pour ce faire, elle interrogera des discours englobants et théoriques. Elle s'intéressera également aux récits d'expériences, c'est-à-dire à la mise en œuvre concrète d'un ensemble de démarches raisonnées au service d'un but.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE CHAMBÉRY

JEUDI 8 JUIN 2017

Centre de Droit Privé et Public des Obligations et de la Consommation (CDPPOC) Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc



www.fac-droit.univ-smb.fr